

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 26 octobre 2020

Convocation : 19/10/2020. Le Conseil Municipal initialement convoqué pour 20h30, s'est réuni à 18h30 en raison du couvre-feu entrant en vigueur à 21h.

Étaient présents : Martine BESSIERE, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Martine BATUT.

Absent(s) : Frédéric BECAMEL. A donné pouvoir à Martine BATUT.

Jean SALVAN

Jennifer GASC. A donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Sébastien LAURENT. A donné pouvoir à Pierre VAYSSADE.

Christiane LUTRAND. A donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Délibération proposant les membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, le service des impôts sollicite le conseil municipal afin d'établir une liste de noms de personnes susceptibles de composer la commission communale des impôts directs. À partir de cette liste, ce service va établir une liste de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour participer à une réunion une fois par an en Mairie pour faire un bilan sur les différentes constructions, déclarations de travaux survenus sur la commune. 18 noms sont proposés pour la Commune de Curières.

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Afin de permettre à tout moment à Mme le Maire de recruter un agent pour faire face au remplacement des agents titulaires de la commune, il est proposé une délibération de principe pour recruter des agents contractuels de remplacement.

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération portant création de deux emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Afin de palier au service de déneigement dans les meilleurs conditions possibles, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour l'accroissement saisonnier d'activité.

Approbation à l'unanimité.

4°) Délibération pour le droit à la formation des élus

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit se positionner sur le droit à la formation des élus. Il est prévu un minimum de 2% des indemnités des élus, par an, pour leur permettre de participer à des formations spécifiques dans le cadre de leur mission d' élu local.

Un budget d'environ 500€ par an sera affecté à la formation des élus pour la durée du mandat.

Approbation à l'unanimité.

5°) Délibération pour le montage du contrat Natura 2000 avec le PNR de l'Aubrac – Bande boisée du Trap

Une proposition d'un contrat Natura 2000 pour réhabiliter la bande boisée du Trap avec un taux d'aide à 80% a été présentée en partenariat avec le PNR de l'Aubrac. Le projet et son plan de financement ont été adoptés.

Dépenses		Recettes	
Plantations, protection individuelle et engrillagement tènement 2	19 771.19 € TTC	État	5 365.65 €
		FEADER	11 062.58 €
Remise en état du sentier	1 101.60 € TTC	Autofinancement (20%)	4 174.56 €
COUT TOTAL	20 872.79 €	COUT TOTAL	20 872.79 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Modification de la part variable des tarifs de l'assainissement

Reporté à 2021.

7°) Questions diverses :

- ❖ L'Association des Maires a lancé un appel aux dons pour les sinistrés de la tempête « Alex ». Une subvention exceptionnelle de 450€ sera versée.
- ❖ Repas des Aînés : celui-ci est annulé en raison du contexte sanitaire. Une « compensation » de celui-ci est envisagée pour toutes les personnes de plus de 65 ans. Des devis sont en cours.
- ❖ Déneigement : une étrave sera achetée au prix de 1 200€ à l'entreprise TILT AUTO.

La séance est levée à 20h50.